

Mesdames, Messieurs, chers Taussacoises et Taussacois.

Bonsoir à tous ceux que je n'ai pas eu le plaisir de saluer.

Merci pour votre présence ce soir, c'est une joie pour le Maire et le Conseil Municipal de vous accueillir dans cette salle pour notre traditionnelle cérémonie des vœux.

Je remercie tout particulièrement le Major Daniel ROSA commandant la communauté de brigade de gendarmerie de Bédarieux – St Gervais, le capitaine Patrick BONNEL, commandant du corps des sapeurs-pompiers de Lamalou les Bains ainsi que les présidents d'associations de la commune.

L'année 2023 est terminée depuis quelques jours, elle aura connu son lot de violences avec la poursuite de la guerre en Ukraine, le conflit israélo-palestinien, une inflation importante avec l'explosion des coûts de l'énergie entraînant une situation compliquée pour bien des familles.

2023 a vu également grandir nos inquiétudes face aux expressions de haine et d'agressivité, face aux multiples remises en cause de nos instances démocratiques, de nos institutions et de l'action des forces de l'ordre.

Tout cela traduit le mal être de notre République.

Je veux avoir une pensée pour tous ceux qui ont souffert durant cette année, ceux qui ont été dans la peine par la perte d'un proche.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de vivre dans notre belle commune.

En ce début d'année il est d'usage de faire le bilan de l'année écoulée et présenter les perspectives d'avenir pour la commune.

Je ne vais pas vous dire que tout va bien, vous ne me croiriez pas je pense.

J'ai toujours considéré que la vie politique était guidée par l'intérêt public, notre engagement est sans nul doute là.

Une citation dit : quand il y a une volonté, il y a un chemin.

Et la volonté du Conseil Municipal est bien présente !

Faire vivre une commune, ce n'est pas uniquement l'affaire du Conseil Municipal, c'est l'affaire de chacun d'entre vous, d'entre nous, cela demande un peu de temps, beaucoup de bonne volonté et un brin d'altruisme parsemé de bienveillance. C'est la recette magique du bénévolat et du bien vivre ensemble.

Comme nous nous y étions engagés, nous portons une attention particulière sur la propreté et l'entretien des villages. Je profite de l'occasion pour saluer le travail réalisé par l'équipe de l'ESAT de Plaisance qui au printemps et à l'automne effectue un entretien complet de nos sept hameaux.

Je déplore bien sûr l'incivilité de quelques imbéciles qui mettent à mal tous ces efforts, qui laissent divaguer leurs animaux crottant les rues et places, encore cette semaine un matin en arrivant, Agnès en est témoin, j'ai dû enlever des crottes de chien à 4 endroits devant la mairie, c'est intolérable. Je ne vais pas mettre en place un fichier ADN canin comme le maire de Béziers mais je ferai respecter l'arrêté pris et l'amende qui va avec puisqu'il faut en arriver là.

D'autres ou même souvent les mêmes, abandonnent leurs conteneurs au bord de la voie publique, le vent se chargeant de disperser les papiers et emballages, occupent le domaine public sans se soucier de la gêne occasionnée, stationnent où bon leur semble, confondent nature et décharge publique pour ne citer que ces exemples.

Ce manque de respect envers autrui est particulièrement révoltant.

2023, des projets naître et d'autres se concrétiser. J'en citerai quelques-uns :

- La sectorisation du réseau de distribution d'eau potable équipé de compteurs communiquant permettant la surveillance de la consommation à l'instant T, le niveau des réservoirs, la détection de fuites par visualisation du débit nocturne.

La dépense s'est élevée à 115 000 € mais c'est un outil indispensable surtout dans le contexte actuel.

Notre bassin versant est toujours en situation de crise en ce mois de janvier, nos ressources sont loin d'avoir retrouvé leur niveau d'avant la sécheresse.

Le sujet de l'eau potable sera le sujet majeur des prochaines années, il déterminera les possibilités de développement de chaque commune.

Or une minorité, la plupart des ménages ont contribué à la réduction de la consommation en 2023, gain que l'on peut estimer à 4000 m³.

Le Conseil Municipal réfléchit à des mesures dissuasives pour les gros consommateurs afin de poursuivre la baisse de la consommation.

Il va falloir apprendre à gérer cette pénurie dans l'avenir, soyez-en conscient.

Il y a eu aussi :

- La réfection du réseau d'eaux usées et la reprise des branchements rue de la mairie à l'Horte, pour un coût de 47 000 €.
- La dernière tranche du mur de soutènement de la rue du Nord à La Billière pour 40 000€
- La reprise du réseau d'eau et la réfection du chemin de la Plaine à La Bourbouille qui s'élèvera 27 000€
- Le recalibrage et le revêtement de la partie publique du chemin du champ des vignes à l'Horte pour 26 000€
- L'enfouissement des réseaux électriques et télécom à l'entrée de Taussac où nous avons saisi l'opportunité d'un renforcement de réseau par Enedis, coût 30 000€ pour la commune sur un total de dépense qui s'élève 190 000€
- La démolition et la consolidation de la ruine Fanjaud à La Bourbouille, dépense importante mais obligatoire car elle menace l'immeuble voisin, la vente du terrain à l'entrée du village sera loin de couvrir le coût de cet investissement qui s'élève à plus de 70 000 €.
- Certains de ces travaux ont été financés partiellement par l'Agence de l'Eau, le Département ou Grand Orb au travers du fonds de concours.

2024 verra la construction de la Station d'Epuration de La Sesquièrre pour un coût prévisionnel de 370 000 €, 73 % de subventions ont été obtenus auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

La réfection de la toiture de l'ancienne école de Taussac et celle du clocher de l'église victime de la tempête de mars 30 000 €. Nous poursuivrons la réfection des rues et places des villages.

La déclaration d'utilité publique de nos 4 sources étant enfin actée, il est nécessaire d'effectuer des travaux de mise aux normes des captages, une dépense qui devrait s'élever aux environs de 100 000 € et pour laquelle nous solliciterons les financements maximums.

Enfin, nous avons formalisé un accord avec Hérault Energie, syndicat mixte du département de l'Hérault afin de programmer sur 2 exercices le remplacement de 125 lampes d'éclairage publics énergivores par des lampes Led, coût 46 000 € pour le budget communal.

En 2025, les 168 points lumineux de la commune seront équipés d'éclairage Led.

L'équation financière n'est pas simple, mais nous sommes déterminés malgré la conjoncture, les différentes crises, à ne pas anesthésier la vie de notre commune. C'est cela la feuille de route d'un élu local : maintenir l'investissement public et un service de qualité à ses concitoyens, compenser les hausses de dépenses de fonctionnement sans alourdir la fiscalité.

Comme nous nous y étions engagés et dans la continuité des années précédentes, nous ferons le choix de ne pas augmenter le taux de la part communale des taxes foncières bâties et non bâties. Votre taxe foncière a augmenté de 7,1 % en 2023 mais par la réévaluation des bases décidée par les services fiscaux.

L'exercice 2023 n'est pas encore arrêté à ce jour par les services de la direction des finances publiques mais nous savons que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation à cause de l'inflation et de certains imprévus même si l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit aura permis d'atténuer la forte hausse du coût de l'électricité.

Quelques chiffres sur le dernier exercice clos en 2022 :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 350 000 €

Les recettes de fonctionnement à 453 000 €

Le résultat de l'exercice soit 103 000 € nous permet de réaliser quelques modestes investissements.

Il convient malgré ce de noter que les ressources fiscales directes représentaient 63 % des recettes de fonctionnement en 2018, suite à la suppression de la taxe d'habitation, elles ne représentent plus que 32 % en 2022.

L'état a mis les communes sous tutelle petit à petit et nous sommes tributaires de compensations diverses ce qui est très inquiétant pour l'avenir car il va bien falloir un jour réduire le déficit chronique de l'état français et je crains que les collectivités territoriales soient en première ligne à cet effet.

Les derniers jours, de 2023, nous avons désigné à la préfecture de l'Hérault le terrain communal de la Veyrasse comme zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables en photovoltaïque au sol. Si notre candidature est retenue, elle apportera une manne financière significative à la commune et favorisera grandement nos projets d'investissements même si le département et la communauté de communes empochent à eux deux 80 % de l'IFER (impôt sur les énergies renouvelables).

Nous avons également déposé notre candidature dans le programme « Villages d'Avenir » du Plan Ruralité sensé aider les communes de moins de 3500 habitants en matière d'ingénierie ce qui est un réel besoin pour les petites communes.

11 communes seulement ont été retenues dans l'Hérault sur 37 candidates. Taussac la Billière ne l'a pas été bien qu'aucune réponse officielle ne nous soit parvenue.

J'ignore quels sont les critères de sélection mais j'en déduis que les communes non retenues n'ont pas d'avenir. Comparativement l'Aveyron a sélectionné 72 communes et la Lozère 30.

Grand Orb a lancé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal voilà 3 ans, vaste chantier qui se heurte à la loi Climat et Résilience et à la loi Montagne qui est appliquée scrupuleusement par notre Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Les règles sont floues, les aménagements locaux non définis ce qui complexifie encore plus la situation qui doit aussi tenir compte des cartes d'aléas inondations et feux de forêt imposées aux communes sans avis ni consentement de leurs élus.

La ressource en eau potable dont je vous ai parlé précédemment sera déterminante je pense.

Sur le sujet de la ruralité, il me paraît important de distinguer le rural et l'ultra-rural dont nous faisons partie.

Les pouvoirs publics voient le monde rural au travers des petites villes de demain, des relais France Service, des communautés de communes, des plans ruralité.

L'Etat et les collectivités territoriales dotent d'une manière forte les bourgs centres afin qu'ils soient en capacité de structurer la vie locale : santé, administration, scolarité, sport, culture...etc

Au regard de ces tendances, la notion d'ultra-ruralité semble délaissée et parfois écartée.

La vie des ultra-ruraux devrait-elle se délocaliser vers les bourgs centres ?

Ce constat s'exprime avec force avec la dictature de la loi Zéro Artificialisation Nette dite loi ZAN qui de fait, va promouvoir l'habitat en hauteur et donc l'habitat urbain au détriment de l'habitat individuel que l'on connaît dans nos campagnes.

Si l'objectif du ZAN est atteignable pour les zones urbaines denses qui ont une référence antérieure élevée, qui peuvent renaturer certains espaces, l'appliquer à des territoires ruraux entraînerait un gel quasi complet des constructions et freinerait de manière importante les perspectives de développement territorial.

J'avoue être très pessimiste sur l'avenir des petites communes.

Je voudrais terminer en adressant des remerciements à tous les bénévoles impliqués dans le monde associatif, à tous ceux qui s'impliquent au quotidien pour notre sécurité, gendarmes, sapeurs-pompiers ainsi que les soignants qui s'occupent des personnes âgées ou dépendantes.

Merci également à mes deux adjoints Christiane et Serge et à tous les conseillers municipaux pour leur implication dans la gestion des affaires communales.

Merci à Agnès qui assure avec professionnalisme et dévouement depuis près de 4 ans le secrétariat de notre mairie.

Merci à Yvon pour la gestion de la partie technique pas toujours facile compte tenu de la dispersion des villages.

Merci également aux entreprises qui travaillent de manière très professionnelle pour notre commune.

Chers habitants de notre belle commune, avec l'ensemble du Conseil Municipal et des agents communaux, nous voulons vous adresser tous nos vœux les plus sincères, de bonheur et de réussite pour cette année 2024. Que cette année soit pour chacun d'entre vous, vos familles et vos proches, une année au cours de laquelle, l'énergie sera au rendez-vous pour la mise en œuvre de tous vos projets.

Je vous invite maintenant à partager le verre de l'amitié accompagné du buffet préparé par la famille Castel, traiteur sur notre commune.

Merci de votre attention.

Bernard VINCHES
Maire de TAUSSAC LA BILLIERE